

Appel à Manifestation d'Intérêt

« Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris »

PRESENTATION GENERALE

juin 2023

Pour contribuer à la réussite locale des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et faire que chaque Métropolitain puisse y prendre part, la Métropole du Grand Paris lance son **appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris »** qui vise à soutenir et promouvoir un ensemble d'**événements locaux et festifs** proposés par les communes métropolitaines, dans les centres-villes et en bord de cours d'eau.

En complément du réseau des sites de célébration de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris souhaite mailler le territoire métropolitain avec des **espaces publics ouverts et animés**, dans les **centres-villes, les quartiers commerçants** et les **bords d'eau**, pour qu'habitants et visiteurs puissent s'y retrouver, partager les valeurs du sport et l'Olympisme, et la fête que représente l'accueil d'un événement planétaire que sont les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans les politiques publiques portées par la Métropole du Grand Paris de **revitalisation des centres-villes** grâce au dispositif « Centres-villes vivants » et de **valorisation touristique des rivières et canaux** grâce à la manifestation « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris ».

La Métropole du Grand Paris invite toutes les communes, labellisées « Terres de Jeux », à soumettre des **projets d'animation et de valorisation de leurs espaces publics** qui pourront se dérouler du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Ouverts à tous, gratuits et intergénérationnels, les événements proposés doivent s'appuyer sur un programme d'animations qui promeut les valeurs de l'Olympisme - à savoir l'excellence, l'amitié et le respect - le sport amateur, mais également la pratique sportive, la création artistique et les savoir-faire du territoire métropolitain et des pays accueillis à l'occasion des Jeux.

Le programme porté par chaque commune devra obligatoirement être assorti d'un **pavoisement sur l'espace public aux couleurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de la Métropole du Grand Paris**. La Métropole du Grand Paris proposera aux communes un kit de pavoisement, un guide et un ensemble de consignes de communication pour la mise en œuvre de ce pavoisement.

Les espaces publics concernés par ces projets d'animations sont les **centres-villes**, les quartiers commerçants, les **bords de Seine, de Marne, des canaux et des plans d'eau**.

En **associant les acteurs locaux** – fédérations et clubs sportifs, commerçants, associations socio-culturelles, professionnels du tourisme, etc. – les propositions peuvent, notamment, inclure :

- des événements sportifs, de sport adapté, d'handisport, pour tous les âges et niveaux, tels que des tournois amicaux, olympiades et challenges inter-entreprises ou grand public, des démonstrations, des initiations etc.,
- des activités culturelles comme des expositions, spectacles, concerts, performances artistiques, de la danse, du théâtre, projections de films, etc. en lien avec le JOP
- des animations autour de la gastronomie : ateliers culinaires, marchés gourmands, etc.,
- des animations de rue telles que des défilés, des parades, des concours, etc.,
- des événements promouvant l'artisanat et les savoir-faire locaux,
- des moments de partage, des échanges interculturels et de découverte mettant en avant les pays participants aux Jeux ; en lien, par exemple, avec l'accueil des délégations d'athlètes et les jumelages,
- du mobilier et des aménagements favorisant la pratique du sport pour tous, l'accessibilité et la convivialité dans l'espace public.

Sur la base de la construction d'un programme par commune, les communes bénéficiaires se verront attribuer un **soutien financier plafonné au maximum à 50% du budget total de l'opération envisagée**. Les communes peuvent candidater au fil de l'eau à partir du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 mai 2024 en déposant le dossier de candidature annexé complété, et les éléments suivants : un courrier du Maire au Président de la Métropole actant la demande de soutien, le budget associé, la description du projet, le calendrier et la durée de ou des opérations. Cet appel à manifestation d'intérêt est assorti d'une enveloppe globale de 5 millions d'euros pour soutenir les projets des communes.

Un **règlement** annexé à cet appel à manifestation d'intérêt vient préciser les **critères** et le détail des dépenses couvertes.

Le dossier de candidature et le règlement sont disponibles sur www.metropolegrandparis.fr.

Le dossier de candidature est à adresser par voie électronique : AMI.JeuxParis2024@metropolegrandparis.fr.

METTRE LA VILLE EN MOUVEMENT EN HERITAGE DE CET APPEL A PROJETS

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 représentent une occasion unique de **mettre en mouvement l'ensemble de la Métropole** en associant communes et acteurs locaux.

En partenariat avec la CCI Ile-de-France et la CMA Ile-de-France, cet appel à manifestation d'intérêt est un outil au service de cette dynamique collective pour **renforcer l'attractivité** des communes et de la Métropole et, pour **favoriser des retombées économiques** pour les artisans, commerçants et acteurs du tourisme du territoire.

Il a également vocation à laisser en héritage de nouvelles pratiques autour de l'espace public et du **sport-santé** et des **mobilités actives en ville** afin de dynamiser durablement les espaces publics des communes métropolitaines tout en diffusant **les bienfaits du sport** au plus grand nombre.